

second poème sur le major-général Martin. Ce poème, où Coignet avait décrit avec habileté les péripéties de la vie de notre compatriote, fut loué, applaudi comme le premier mais il ne fut pas publié.

1830 le surprit au milieu d'une société de chansonniers et de poètes, parmi lesquels on remarquait Montperlier, Pitt, Berthaud, Desporte, Castellan, Léon Boitel. Le vent avait soufflé du côté de l'opposition, et un homme un peu bien<sup>^</sup>posé n'eût plus osé chanter Précy et le *Siège de Lyon*.

La verve était devenue enjouée et-frondeuse, et Coignet s'était senti plus à son aise da<sup>^</sup>ns ces réunions un peu gauloises, où la tournure piquante de son esprit ne faisait pas oublier l'excellence de son cœur, et où son obligeance dévouée lui avait créé de vrais amis.

A cette époque parut un petit ouvrage satyrique intitulé : *Biographie contemporaine des gens de lettres de Lyon*. La critique prétendait que le groupe qui entourait Coignet y avait collaboré. Quoi qu'il en soit, le jeune poète n'y fut pas épargné, et le malin petit volume lui reprocha sans ménagement ses trois ou quatre fables, ses élégies, son poème de Précy, et accusa plaisamment l'Académie d'avoir mal jugé en préférant ce dernier ouvrage au *Siège* de M. Massas.

Si Léon Boitel est le principal auteur de la notice où il est si spirituellement raillé, pourquoi Coignet ne serait-il pas accusé d'avoir aussi médité de lui-même avec tant de sel et de gailé. Ces Messieurs de la Coterie, en se fustigeant les uns les autres avec des bouquets de roses, avaient soin de mettre plus de roses que d'épines, sauf à mettre plus d'épines que d.<sup>e</sup> fleurs lorsqu'ils s'adressaient à certaines personnalités étrangères à leur Société qui se sentirent vivement blessées.

Quant à ces quelques notices mordantes qui firent du bruit, style et caractère<sup>^</sup> verve, et tournure d'esprit, tout prouve que Coignet n'y eut personnellement point de part.

Il avait été reçu membre de la Société littéraire de Lyon.